



Confédération Paysanne du Limousin



Communiqué de presse :

Foncier Agricole : Priorité à la vocation alimentaire !

En se portant acquéreur de deux fermes creusoises, la société Abiodis souhaite produire 300 Ha de céréales dans le but d'alimenter une usine de méthanisation dont l'installation est prévue à Guéret.

Outre l'absence de transparence qui caractérise ce projet potentiellement fort consommateur de finances publiques, la Confédération Paysanne, le GABLIM et la FRCIVAM considèrent que :

- Ce projet va avoir des répercussions négatives sur le marché du foncier creusois et donc sur l'installation,
- Ce type de production d'énergie, basé sur la monoculture intensive de végétaux et leur valorisation dans des unités de taille industrielle, est un contre sens agronomique, écologique et économique comme l'ont montré de nombreuses études.

Nos organisations réaffirment leurs choix en faveur d'une agriculture qui produit en priorité une alimentation de qualité, soucieuse de l'environnement, indépendante des intérêts des grands groupes industriels et s'inscrivant dans une démarche de relocalisation. A l'évidence, le projet Abiodis ne s'inscrit pas dans ce cadre. Au contraire, il prive les paysans de terres agricoles, il impose aux acteurs locaux une filière énergétique et de valorisation des déchets incohérente.

C'est pourquoi nous exigeons que la décision d'attribution des terres par la SAFER soit ajournée en attendant qu'une réflexion globale sur les rapports entre agriculture et production d'énergie soit mise en place au niveau régional. Il revient selon nous au Conseil Régional du Limousin, membre de la SAFER et potentiel financeur de ce genre de projet d'en prendre rapidement l'initiative.

Confédération Paysanne Creuse

GABLIM

Confédération Paysanne Limousin

FRCIVAM